

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231207-DEL2023120736-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
7 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-07/36
Services techniques

Le 7 décembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 01/12/2023

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

M. Marcuzzo à M. Le Maire, Mme Roy à Mme Brassat, M. Studzinska à M. About, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (01) :

M. Zakaria

SECRETAIRE : M. Surie

OBJET : Espace culturel – convention d'exploitation de l'installation de consommation électrique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'opération de construction de l'espace culturel, il est prévu, en complément du poste de transformation « SH Alembert 1 » situé avenue d'Alembert, un poste de livraison HTA « SM Lecler 85 ABBIS », implanté sur la parcelle de l'espace culturel,

CONSIDERANT que ce poste raccordé depuis le réseau de distribution public va recevoir les câbles d'alimentation HTA, propriété d'ENEDIS, jusqu'aux bornes de raccordement situées dans le poste,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, il convient de signer une convention d'exploitation du poste entre ENEDIS et la commune,

VU le projet de convention d'exploitation de l'installation de consommation électrique du poste « SM LECLER 85 ABBIS » ci-annexé,

H

VU l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 29 novembre 2023,

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux du 4 décembre 2023,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Desrivières,

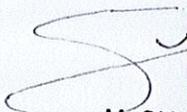
APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'exploitation de l'installation de consommation électrique du poste « SM LECLER 85 ABBIS », ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation de l'installation de consommation de l'énergie électrique avec ENEDIS et tout document relatif à sa mise en application.

Le secrétaire,


M. SURIE



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHLIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

13 DEC. 2023

Mis en ligne et/ou notifié le :

14 DEC. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

14 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.